

COVID-19

Près de 140 appels à la hotline des avocats de Strasbourg



Le public n'est plus accueilli à la maison du barreau de Strasbourg depuis le 17 mars. Photo Archives DNA

La ligne téléphonique d'urgence lancée par le barreau de Strasbourg le 24 mars à destination des entreprises et des salariés, dans le cadre de la crise liée à la pandémie de Covid-19, a déjà réceptionné 137 appels. La plupart des sollicitations (97) ont été recensées dans les derniers jours de mars, leur rythme ralentissant nettement par la suite (40 appels entre le 1^{er} et le 14 avril).

D'après la bâtonnière Christina Kruger, environ 80 % des appels

concernent des questions de droit du travail : soit de la part d'employeurs en quête d'un éclairage juridique par rapport à la mise en place d'un chômage partiel, soit de la part de salariés souhaitant avoir des informations sur l'usage du droit de retrait. « Plusieurs professionnels de santé nous ont contactés à ce sujet », précise M^e Simon Warynski, qui coordonne le dispositif.

Les avocats strasbourgeois ont également pu apporter leurs lumières sur les dispositifs d'aides annoncés par l'État, ou encore sur des questions de suspension de loyer ou de crédit bancaire. En revanche, aucune demande relative aux procédures collectives, en particulier au dépôt de bilan, n'a été enregistrée. « On s'attend à en recevoir dans les semaines qui viennent », indique M^e Warynski.

La permanence téléphonique, joignable au 03 67 10 30 61, fonctionne du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. L'avocat régulateur se charge de réceptionner les appels, qu'il renvoie ensuite vers un confrère disposant de compétences particulières dans le domaine concerné.

A.B.

STRASBOURG

Un geste désespéré : sans lien avec les HUS

Une rumeur a fait état d'un suicide aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Ce qui se révèle inexact. Tout est parti d'une visioconférence tenue la semaine dernière entre médecins, à l'initiative d'une société savante.

Des urgentistes y échangent des considérations professionnelles sur le soutien psychologique aux soignants en compagnie de psychiatres hospitaliers, dont certains exercent à Strasbourg. Durant ces entretiens, un praticien des Hôpitaux universitaires évoque le geste suicidaire d'une infirmière. L'information, captée à l'insu de son auteur, fera l'objet de

reprises dans des médias, jusqu'à être présenté comme l'acte désespéré d'une salariée des HUS. Ce que la direction a formellement démenti hier.

Une soignante, sans que l'on connaisse avec précision sa qualité, avait bien été prise en charge dernièrement après avoir voulu mettre fin à ses jours. Il apparaît qu'elle n'exerçait pas en hôpital. Son mouvement de désespoir n'aurait pas été effectué dans un lieu public. Sur les raisons de son acte et les suites médicales qu'il a eues, les médecins observent la plus grande discrétion comme il est d'usage, évoquant le secret auxquels ils sont tenus.

Scherwiller : un cycliste décède après une collision

Les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin sont intervenus ce mardi matin peu avant 8 heures au croisement de la rue du Giessen et de la rue de la Gare à Scherwiller pour un accident de la circulation impliquant un véhicule léger et un cycliste.

Le cycliste, octogénaire, a été transporté au centre hospitalier de Colmar mais est décédé des suites de ses blessures.

Le conducteur du véhicule, un quinquagénaire, est indemne, indiquent les pompiers.

On ignore pour l'heure les circonstances de l'accident. La gendarmerie a lancé un appel à témoin. Toute personne ayant des informations permettant d'aider les enquêteurs peut contacter la communauté de brigades de Sélestat-Villé au 03 88 58 50 30.

STRASBOURG

Il n'apprécie pas d'être contrôlé et envoie un policier à l'hôpital

Tranquillement installé place Dauphine dans le quartier de Rivetoile à Strasbourg, un jeune homme n'a pas apprécié d'être dérangé par un contrôle de police dans le cadre du confinement, mardi vers 14 h. Il a tendu sa pièce d'identité au fonctionnaire qui la lui réclamait avant de s'impatienter et de la lui

arracher des mains. De plus en plus excédé, il a poussé le second policier qui s'est blessé au genou. Ce dernier a été transporté aux urgences du CHU de Haute-pierre pour des examens radiologiques. Interpellé sur place, le jeune homme, inconnu de la justice, a été placé en garde à vue.

FAUNE SAUVAGE Massif des Vosges

Le loup du Champ du Feu retrouvé mort près de Mayence

Le loup auteur de plusieurs attaques cet été sur des troupeaux et dans un parc à gibier du massif du Champ du Feu a été retrouvé mort le 16 janvier dernier près de Mayence (Allemagne) révèle l'Observatoire des carnivores sauvages, sur la foi d'analyses génétiques.

À l'été 2019, le loup, dont la présence était jusque-là uniquement avérée sur les Hautes-Vosges, avait fait son apparition dans le massif du Champ du Feu. Il a été retrouvé mort, près de Mayence en Allemagne, victime d'une collision avec une voiture. Sa présence dans la Vallée de la Bruche s'était manifestée par cinq attaques sur des cheptels domestiques dans les secteurs de Ranrupt et Belmont (Bas-Rhin).

À près de 200 km de la vallée de la Bruche

Un agneau et un bouc tués dans la nuit du 27 au 28 mai à Ranrupt puis un second bouc dans la nuit du 5 au 6 août ; quatre brebis prédatées les nuits du 7 au 9 juillet, puis un daim, une daine et un faon à Belmont la nuit du 26 au 27 septembre. « Au cours de cette période, plusieurs observations visuelles, confirmées par trois photographies, ont mis en évidence la présence d'un *Canis lupus* dans la zone en question. Toutes les données récoltées, au nombre de huit, n'ont fait état que d'un seul individu », rappelle l'Observatoire des carnivores sauvages.

L'OCS, basé à Geishouse dans la vallée de la Thur, est un réseau d'observateurs naturalistes indépendant distinct de l'Office français de la biodiversité (l'administration d'État en charge de la faune sauvage). Ses membres suivent, selon un protocole scientifique, trois espèces dans les massifs des Vosges et du Jura : le loup, le lynx et le chat forestier. « En décembre 2019, lors d'une prospec-



Un loup photographié en 2017 dans une hêtraie du massif vosgien par l'Observatoire des Carnivores Sauvages. © Alain Laurent/Observatoire des Carnivores Sauvages

tion sur neige sur la commune de Belmont, des membres de l'OCS ont collecté des excréments et de l'urine sur une piste de loup », détaille Alain Laurent, spécialiste des grands prédateurs et fondateurs de l'Observatoire.

Deux mâles suivis cet hiver sur les Hautes Vosges

« Ces échantillons ont été envoyés pour analyse au laboratoire de génétique de la conservation de l'Institut Senckenberg en Allemagne, référence européenne en matière d'analyses génétiques pour le loup, le lynx et le chat forestier. » Les résultats ont confirmé l'appartenance de l'animal

à l'espèce *Canis lupus*, identifiant un mâle adulte de lignée italo-alpine.

Grâce aux recoupements d'analyses, il a depuis été établi qu'il s'agit du même loup que celui retrouvé mort le 16 janvier près de Mayence, à environ 190 km à vol d'oiseau de Belmont, suite à une collision avec un véhicule, révèle l'OCS. « On ne peut pas avoir de certitude, mais il est possible qu'il s'agisse de l'individu aperçu en décembre 2019 – janvier 2020 dans les Vosges du Nord près de Zinswiller et Offwiller, qui aurait poursuivi son chemin vers le nord », analyse Alain Laurent.

Selon le spécialiste, le loup du Champ du Feu « était probablement un individu en dispersion », autrement dit à la re-

cherche d'un territoire pour se fixer, sédentarisation qui dépend pour beaucoup de la présence de femelles. Or celles-ci, à l'aune des données recueillies, sont absentes sur le massif des Vosges. « Le suivi hivernal 2019-2020 de l'OCS atteste la présence de deux loups – dont les analyses génétiques sont en cours – sur la zone des hautes Vosges, contre trois en 2018-2019 », détaille Alain Laurent. « Pour des raisons qui demeurent difficiles à expliquer, la présence de femelles est rare sur le massif. On ne recensait que deux cas : celui d'une louve braconnée en 1994, dans le département des Vosges, et celui d'une femelle suivie en 2013 avec reproduction. »

Grégoire GAUCHET

OSTWALD Extorsion par la menace

Une seringue devant les yeux du médecin

Pour récupérer huit boîtes de Subutex, un patient toxicomane a braqué un médecin d'Ostwald avec une seringue, le 31 mars dernier. Interpellé ce week-end, il a été jugé mardi en comparution immédiate.

Le médecin n'avait pas vu Nabil Traikia depuis près de trois ans. Quand le trentenaire est entré dans son cabinet de l'allée René-Cassin à Ostwald, il lui a expliqué qu'il sortait de prison et qu'il avait besoin de Subutex, un traitement de substitution aux drogues. Après un coup de fil à la maison d'arrêt de l'Elsau pour s'assurer de la véracité

de ses propos, le généraliste a accepté de le dépanner d'une plaquette de sept comprimés, pour commencer.

Insuffisant pour ce patient qui a brandi une seringue et l'a placée devant les yeux du médecin. « Maintenant, tu me fais une ordonnance pour huit boîtes ! », a-t-il exigé menaçant de le planter.

« Il a pété un plomb », résume son avocat M^e Alexandre Muschel. « Ce qui m'a traversé l'esprit, c'était juste de lui faire peur pour me faire prescrire des médicaments. J'étais en manque. Je me sentais mal », assure son client, toxicomane depuis ses 17 ans et surtout accro à la cocaïne qu'il s'in-

jecte en intraveineuse. Le médecin n'a pas cherché à résister.

« Maintenant, tu me fais une ordonnance pour huit boîtes ! »

L'agresseur, sous curatelle renforcée et qui logeait dans un foyer d'accueil du quartier de la gare à Strasbourg, a fini par être interpellé vendredi dernier. « Il est coléreux et la moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres », a noté le psychiatre qui l'a examiné. Depuis une dizaine d'années, le prévenu, dont le casier judiciaire cumule dix-huit mentions, vit au rythme des allers-retours en prison. « Je n'arrive pas à repren-

dre une vie normale », regrette-t-il demandant qu'on l'envoie en hôpital psychiatrique.

« Si vous voulez être hospitalisé, vous n'avez pas besoin de la justice, objecte le procureur de la République Sébastien Pompey. Il vous suffit de demander un traitement, une cure, une hospitalisation et vous serez pris en charge. »

Et de relever que le prévenu n'a respecté aucune des peines de prison avec sursis comprenant l'obligation de se soigner prononcées jusqu'ici.

Conformément à ses réquisitions, le tribunal a renvoyé Nabil Traikia pour quinze mois en détention.

Geneviève LECOINTRE